



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

\*\*\*\*\*

### SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 MARS 2020

\*\*\*\*\*

## PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Monsieur Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Jean-Marie FERREUX), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), Mme. Zineb HEMAIRIA, Madame Nathalie ANDROLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir de Mme Denise ALLEMAND), M. Jean-Marc FRELH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Jean-Luc MAHIEU (suppléé par M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON, Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maité COUBAT).

Étaient excusés : M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Patrice EXPINOSA), M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), Mme Denise ALLEMAND (pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. Dominique CHOPPIN, Mme Maité COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. André LONGCHAMP), M. Jean-Marie FERREUX (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. André LONGCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique.

Assistaient à la séance : M. Benjamin MODI, Mme Marie-Jo DURIEUX.

## PRÉAMBULE

### 1. Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, au Transport et à la Transition Énergétique pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, au Transport et à la Transition Énergétique, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 18 mars 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Appel

Monsieur le Secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 26 membres sont présents pour 31 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 15 voix.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021 Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président présente le compte-rendu de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 18 février 2021 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN souhaite savoir s'il s'agit d'une erreur de sa part au moment d'appuyer sur la touche ou si le vote n'a pas été retranscrit, mais il avait fait une déclaration de vote sur le point concernant les grèves, à savoir qu'il votait contre, et son vote n'apparaît pas dans le compte-rendu.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit certainement d'un oubli qui sera rectifié.

Monsieur Emmanuel ROLLIN ajoute que sa position de vote est bien spécifiée dans la note.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration précise qu'il a vérifié ce point en fin de séance avec Madame DURIEUX, car cela l'avait surpris également, mais le vote est bien enregistré « Pour ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### 3. Approbation du Règlement intérieur de la 6<sup>ème</sup> Commission

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

Avis de la 6<sup>ème</sup> Commission (Petite enfance, Enfance, Jeunesse) :

FAVORABLE

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse présente aux membres du Conseil Communautaire le Règlement intérieur de la 6<sup>ème</sup> Commission, qui a été annexé à la note de synthèse transmise aux Conseillers.

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse précise que la 6<sup>ème</sup> Commission s'est réunie mardi 16 mars.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Règlement intérieur de la 6<sup>ème</sup> Commission,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

4. Dépôt d'un permis de construire pour la reconfiguration du site situé au 12 Rue de Franche-Comté à GENLIS  
Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le projet de reconfiguration du site du 12 Rue de Franche-Comté à GENLIS a pour objet de permettre un accroissement des capacités d'accueil des différents services présents sur le site et une meilleure praticité de l'accès du public à ces services.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'article R. 421-1-1 du Code de l'Urbanisme prévoit que la demande de permis de construire doit être présentée par le propriétaire du terrain sur lequel la construction est envisagée. À ce titre, l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) confie la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par une Collectivité à l'organe délibérant de cette dernière. Par conséquent, une délibération du Conseil Communautaire est nécessaire pour autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à déposer une demande de permis de construire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à déposer une demande de permis de construire pour la reconfiguration du site situé au 12 Rue de Franche-Comté à GENLIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

5. Dépôt d'un permis de construire modificatif pour la construction du nouveau siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise situé au 12 Rue Ampère à GENLIS

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les travaux relatifs à la construction du nouveau siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, situé au 12 Rue Ampère à GENLIS, sont en cours de réalisation. Un permis de construire a été accordé pour la réalisation de ce projet. Cependant, il est désormais nécessaire de déposer une demande de permis de construire modificatif, tel que prévu par l'article L. 600-5 du Code de l'Urbanisme.

En effet, Monsieur le Président explique que les travaux pour la création d'une extension à la salle destinée à la tenue des séances plénières du Conseil Communautaire, n'étaient pas prévus dans le permis de construire initial. Or, la création d'une extension, qui prendra la forme d'un sas d'entrée, permet d'éviter des déperditions de chaleur dues aux multiples entrées et sorties dans cette salle.

La création de cette extension ne porte pas atteinte à la conception générale du projet. Par conséquent, seule l'obtention d'un permis modificatif est nécessaire.

Par ailleurs, puisque le projet est mené par un Maître d'Œuvre, pour le compte de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, c'est à lui de faire la demande de permis de construire modificatif. Pour autant, seul le Conseil Communautaire peut autoriser ce dépôt puisque c'est lui qui a la gestion des biens et des opérations immobilières de la Collectivité, selon l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à déposer un permis de construire modificatif pour la création d'une extension sur le nouveau siège, situé au 12 Rue Ampère à GENLIS,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE

### 6. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

⇒ Compte-rendu des avis du Bureau Communautaire

⇒ Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Technique Départementale

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président indique que pour ne pas alourdir les débats de la présente séance au cours de laquelle le Budget primitif de la Communauté de Communes doit être voté, il souhaite simplement rappeler qu'il y a eu une assemblée générale le 26 février 2021 pour désigner les membres qui pourront siéger au sein du Conseil d'administration de l'Agence Technique Départementale. Il procèdera à un rapport plus détaillé lors du prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## MUTUALISATION - COMMUNICATION - ACTION CULTURELLE - TOURISME

### 7. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> Commission

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme souhaite faire une synthèse très rapide. Il indique qu'il reviendra sur ces points lors du prochain Conseil Communautaire.

Il indique que la dernière Commission a eu lieu le 24 février 2021.

Deux points principaux ont été abordés :

- D'une part, la remise de tous les livrables par la Junior Agence MASCI sur la stratégie de communication et l'identité graphique (logos, actions de communication qui peuvent être mises en place, signatures). Des propositions de logos, de signatures, seront présentées aux Conseillers Communautaires et proposées au vote lors du prochain Conseil Communautaire.
- D'autre part, le projet « Plaine en Fête » a été abordé et l'opportunité ou pas, selon la Commission, de l'organiser ou non cette année. Au vu des délais, de la crise sanitaire, du coût, de la réflexion qui est à mener avec l'ensemble des autres Commissions concernées par cette manifestation, un avis défavorable pour cette année a été émis par la Commission.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme ajoute que Marion RASPAUD, Cheffe de service de la Communication, a pris contact, comme cela avait été évoqué, avec les fournisseurs « Panneapocket » et « Illiwap » pour savoir, d'une part si « Panneapocket » acceptait de faire un prix pour tous les gens qui étaient sous abonnement, la réponse a été négative. Pour « Illiwap », il faut savoir que *de facto*, comme la Communauté de Communes a voté son application, les Communes membres pourront posséder gratuitement l'application sur l'offre de base c'est-à-dire que les Communes pourront faire des messages et des push directs sur les téléphones mobiles. Les autres options (signalements, boîte à idées, etc.) représentent des coûts complémentaires qui resteront à la charge

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

des Communes qui devront transiger directement avec la société « Iliwap ». Cela veut dire que si les Communes qui sont actuellement sur « Panneapocket » peuvent, si elles le souhaitent, migrer vers « Iliwap » ou, si elles ne le souhaitent pas, elles peuvent rester sur « Panneapocket » évidemment.

Il précise que Madame RASPAUD se tient à la disposition des Communes qui souhaiteraient potentiellement avoir une station « Iliwap » de manière à ce que, lorsque le vote du budget sera réalisé, la commande soit passée et l'application soit mise en place. L'application fonctionne déjà, donc si les Communes s'abonnent et téléchargent l'application « Iliwap » sur l'App Store ou l'Androïde Store, il est possible de s'abonner à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et recevoir dès à présent des notifications.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ÉQUIPEMENTS - INFRASTRUCTURES - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

### 8. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> Commission

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ (AER BFC)
- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein de l'Association des chefs d'entreprise de la Zone d'Activités Économiques de la BOULOUZE

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Monsieur le Président indique qu'en l'absence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement Numérique, les deux premiers points du rapport n° 8 sont reportés.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

Monsieur Jérôme THEVENEAU remercie Monsieur COLOMBERT grâce à qui une réunion de travail est prévue jeudi 25 mars prochain à 17 h 00, avec Monsieur Claude VERDREAU, suite aux remarques formulées lors des précédents Conseils.

Il indique par ailleurs que la prochaine assemblée générale du Comité Syndical du S.I.C.E.C.O aura lieu vendredi 26 mars à 17 h 00 à CREANCEY.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 9. Avenant au Fonds Régional des Territoires

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Avec la poursuite de la crise sanitaire de la COVID-19, les Très Petites Entreprises (TPE) de l'économie de proximité sont toujours confrontées à une situation économique difficile qui pèse sur leur trésorerie, la réalisation de leur chiffre d'affaires annuel et la concrétisation de projets d'investissement.

Dans ce contexte, la Région BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ, lors de son assemblée plénière en date du 5 février 2021, a décidé de proposer une nouvelle évolution du Pacte régional pour les territoires avec :

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- d'une part, un nouvel abondement du Fonds Régional des Territoires (FRT) sur le volet investissement et sur le volet fonctionnement (objet du présent avenant),
- et d'autre part, la création au sein du Pacte d'un quatrième fonds d'aide au loyer visant à soutenir les entreprises sur des charges de location immobilière en co-financement des aides attribuées par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui le souhaitent et dont c'est la compétence.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à un réabondement au Fonds Régional des Territoires lors de sa séance plénière en date du 17 décembre 2020.

Ce réabondement a été voté à hauteur de deux (2) euros par habitant, en crédits de fonctionnement, soit un euro de plus que le minimum exigé pour que la Région co-abonde de deux (2) euros en crédits de fonctionnement.

Les récentes dispositions adoptées par la Région permettent de valoriser davantage l'euro par habitant supplémentaire versé par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et de générer un nouvel abondement de 2 euros en crédits de fonctionnement de la part de la région.

Lors de la convention initiale relative à la délégation d'octroi des aides par la Région BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour le Fonds Régional des Territoires délégué, signée en date du 6 novembre 2020, la contribution de l'EPCI s'élevait à 22 006 euros en investissement et celle de la Région s'élevait à 22 006 euros en fonctionnement et 88 024 euros en investissement.

La nouvelle contribution globale de l'EPCI au FRT en crédits de fonctionnement s'élève à présent à 44 012 €.

La nouvelle contribution globale de la Région au FRT en crédits de fonctionnement, initialement prévue à hauteur de 44 012 euros, s'élèverait à un total de 88 024 euros.

Monsieur le Président précise que la signature d'un avenant à la convention initiale est nécessaire pour tenir compte de ces nouveaux montants.

Le projet d'avenant a été annexé à la note de synthèse.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition d'avenant à la Convention pour le Fonds Régional des Territoires,
- **AUTORISE** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour parfaire l'information concernant ce Fonds Régional des Territoires, Monsieur le Président souhaite ajouter que ce jour s'est tenue la première réunion du Comité d'attribution du Pacte Territorial en visioconférence avec la Commission *ad hoc* et les membres des Chambres Consulaires (CCI et CMA).

Les trois dossiers présentés à l'ordre du jour ont été validés :

- Le premier dossier a obtenu 2 356,00 euros correspondant à six mois de loyer de crédit-bail de ses équipements, s'agissant d'une entreprise de menuiserie très jeune, destinée pour l'instant à la menuiserie d'aménagement, ses années d'expérience ne lui permettant pas pour l'instant de pouvoir obtenir les accréditations nécessaires pour travailler dans le bâtiment,
- Le deuxième dossier « La Malle aux Souvenirs », activité de photographie dans l'événementiel, plutôt familial, a un an d'existence et a obtenu une subvention de 1 146,60 euros, ce qui représente un

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

financement à hauteur de 50 % de l'investissement qu'elle souhaite faire pour dynamiser son activité et pour pouvoir travailler avec de la clientèle professionnelle et d'entreprise,

- Le troisième dossier, une entreprise de Voiture de Transport avec Chauffeur qui existe depuis 7 ans, a l'obligation de renouveler son véhicule, étant précisé que pour pouvoir exercer cette activité, le véhicule doit avoir moins de six ans. Le véhicule a aujourd'hui plus de six ans et il doit donc le renouveler. Il lui a été attribué une subvention de 3 273 euros qui lui permettra de financer six mois de mensualités liées au renouvellement de son véhicule.

Monsieur le Président ajoute qu'une douzaine de dossiers à l'étude ou en cours de traitement par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, seront présentés ultérieurement.

La Chambre de Commerce et d'Industrie a pour sa part dix-huit dossiers parmi lesquels, pour des questions de règlements effectués par la Région, quatre dossiers sont inéligibles.

Monsieur le Président précise qu'un compte-rendu plus précis sera fait lors du prochain Conseil Communautaire et qu'il ne s'agit là que d'une simple information.

## FINANCES - PERSONNELS - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

### 10. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> Commission

Rapporteur : V. CROUZIER

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration indique qu'il n'y a pas eu de réunion de l'Agence France Locale.

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Territoires Numériques et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration indique qu'il n'a pas pu assister à la visioconférence qui était prévue et qu'il n'a donc pas plus d'information.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN indique que la première réunion d'installation du CNAS de l'Assemblée Départementale doit avoir lieu la semaine suivante.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## FINANCES

### Sortie de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

### 11. Compte de gestion 2020 - Budget principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :

FAVORABLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le Compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte administratif.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration présente le Compte de gestion du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2020, dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	- 661 262,63 €
- Fonctionnement	5 138 647,95 €
- Résultat global de clôture exercice 2020	4 477 385,32 €

021018  
TRES. GENLIS



Etat II-2  
Exercice 2020

16200 - CC PLAINE DIJONNAISE

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	1 056 160,69		-1 717 423,32		-661 262,63
Fonctionnement	5 961 818,61	1 717 652,25	690 439,40	4 042,19	5 138 647,95
<b>TOTAL I</b>	<b>7 017 979,30</b>	<b>1 717 652,25</b>	<b>-826 983,92</b>	<b>4 042,19</b>	<b>4 477 385,32</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>29300-ZAE BOULOUZE CC PLAINE D</b>					
Investissement					
Fonctionnement	4 042,19			-4 042,19	
<b>Sous-Total</b>	<b>4 042,19</b>			<b>-4 042,19</b>	
<b>29400-ZAE CENT JOURNAUX CC PL</b>					
Investissement	-9 958,89				-9 958,89
Fonctionnement	9 078,75				9 078,75
<b>Sous-Total</b>	<b>-880,14</b>				<b>-880,14</b>
<b>29500-SCE COM DROITS SOLS CC P</b>					
Investissement			-8 668,00		-8 668,00

Intégration au 01/01/2020 BA ZAE BOULOUZE BC source 29300 (délibération du 27/02/2020)

Madame Monique PINGET souhaite revenir sur le tableau présenté. Dans la colonne de droite « Résultat de clôture de l'exercice 2020 » le montant inscrit sur la ligne « Fonctionnement » est de 5 138 647,95 euros, alors que Monsieur Vincent CROUZIER vient de dire 5 137 647,95 euros.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration répond que le bon chiffre est bien celui qui apparaît dans le tableau soit 5 138 647,95 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte de gestion du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2020,
- **ADOpte** le résultat global de clôture du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2020 d'un montant de 4 477 385,32 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

12. Compte administratif 2020 - Budget principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration présente le Compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2020. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

- Investissement	- 661 262,63 €
- Fonctionnement	5 138 647,95 €
- Résultat global de clôture exercice 2020	4 477 385,32 €

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	A	11 083 656,21	D	11 974 096,61
Section d'investissement	B	5 018 415,36	H	3 300 991,98

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+		+	
Rapport en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	4 248 208,55
		(si déficit)		(si excédent)
Rapport en section d'investissement (001)	G	0,00	J	1 058 160,89
		(si déficit)		(si excédent)

=		=		
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	16 102 071,51	= G+H+I+J	20 579 456,93

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E <th colspan="2">K </th>		K	
	Section de fonctionnement		0,00	
Section d'investissement	F	3 112 616,84	L	1 769 720,18
<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>3 112 616,84</b>	<b>= K+L</b>	<b>1 769 720,18</b>

RESULTAT CUMULE	= A+C+E		= G+I+K	
	Section de fonctionnement		11 083 656,21	
Section d'investissement	= B+D+F	5 131 032,14	= H+J+L	5 128 672,84
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>19 214 688,35</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>22 349 177,01</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 112 616,84</b>	<b>1 769 720,18</b>
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 769 720,18
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	30 633,04	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte administratif du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2020,
- **ADOpte** le résultat global de clôture du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2020 de 4 477 385,32 €,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

13. Compte de gestion 2020 - Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le Compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte administratif.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration présente le Compte de gestion Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2020, dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	- 222 174,00 €
- Fonctionnement	0,00 €
- Résultat global de clôture exercice 2020	- 222 174,00 €

021013  
TRES. GENLIS



Etat II-2  
Exercice 2020

29600 - ZIC CC PLAINE DIJONNAISE

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>ZIC CC PLAINE DIJONNAISE</b>					
Investissement			-222 174,00		-222 174,00
Fonctionnement			222 174,00		
Sous-Total	-222 174,00				-222 174,00
<b>TOTAL II</b>	-222 174,00				-222 174,00
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	-222 174,00				-222 174,00

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte de gestion du Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2020,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- **ADOpte** le résultat global de clôture du Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales pour l'exercice 2019 d'un montant de - 222 174,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

14. Compte administratif 2020 - Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration présente le Compte administratif Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2020. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

- Investissement	- 222 174,00 €
- Fonctionnement	0,00 €
- Résultat global de clôture exercice 2020	- 222 174,00 €

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	D	222 174,00
	Section d'investissement	B	222 174,00	H	0,00
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	222 174,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	G	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+G	444 348,00	= D+H+I+J	222 174,00
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	222 174,00	= D+H+K	222 174,00
	Section d'investissement	= B+D+F	222 174,00	= H+I+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	444 348,00	= D+H+I+J+K+L	222 174,00

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
05	Autres charges de gestion courante	0,00	
056	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
06	Charges financières	0,00	
07	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte administratif du Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2020,
- **ADOPTE** le résultat global de clôture du Budget annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2020 d'un montant de - 222 174,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

15. Compte de gestion 2020 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le Compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte administratif.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration présente le Compte de gestion du Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » pour l'exercice 2020, dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales, est qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	- 9 958,89 €
- Fonctionnement	9 078,75 €
- Résultat global de clôture exercice 2020	- 880,14 €

021018  
PRES. GENLIS



Etat II-2  
Exercice 2020

29400 - ZAE CENT JOURNAUX CC PL DIJON

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
ZAE CENT JOURNAUX CC PL DIJON					
Investissement	-9 958,89				-9 958,89
Fonctionnement	9 078,75				9 078,75
Sous-Total	-880,14				-880,14
<b>TOTAL II</b>	-880,14				-880,14
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	-880,14				-880,14

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte de gestion du Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » pour l'exercice 2020,
- **ADOPTE** le résultat global de clôture du Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » pour l'exercice 2020 d'un montant de - 880,14 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

16. Compte administratif 2020 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration présente le Compte administratif du Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » pour l'exercice 2020. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le compte administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

- Investissement	- 9 958,89 €
- Fonctionnement	9 078,75 €
- Résultat global de clôture exercice 2020	- 880,14 €

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	151 490,52	G	151 490,52
	Section d'investissement	B	151 490,52	H	151 490,52

		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0 078,75
	Report en section d'investissement (001)	D	0 958,89	J	0,00

=		=		
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	312 939,93	= G+H+I+J	312 059,79

		E <th colspan="2" style="text-align: center;">K </th>		K		
		Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>		Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
		<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		= A+C-E <th colspan="2" style="text-align: center;">= G+I-K </th>		= G+I-K		
		Section de fonctionnement	= A+C-E	151 490,52	= G+I-K	160 569,27
<b>RESULTAT CUMULE</b>		Section d'investissement	= B+D+F	161 449,41	= H+J-L	151 490,52
		<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D-E+F	312 939,93	= G+H+I+J-K-L	312 059,79

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'équipement	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes div	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectat° (BA, règle) (5)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte administratif du Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » pour l'exercice 2020,
- **ADOpte** le résultat global de clôture du Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » pour l'exercice 2020 d'un montant de - 880,14 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

17. Compte de gestion 2020 - Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le Compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte administratif.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration présente le Compte de gestion du Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2020, dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement - 8 668,00 €
- Fonctionnement 64 261,29 €
- Résultat global de clôture exercice 2020 55 593,29 €

021018  
TRES. GENLIS



Etat II-2  
Exercice 2020

29500 - SCE COM DROITS SOLS CC PL DIJ

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>SCE COM DROITS SOLS CC PL DIJ</b>					
Investissement			- 8 668,00		- 8 668,00
Fonctionnement	33 197,68		31 063,61		64 261,29
Sous-Total	33 197,68		22 395,61		55 593,29
<b>TOTAL II</b>	33 197,68		22 395,61		55 593,29
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	33 197,68		22 395,61		55 593,29

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte de gestion du Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2020,
- **ADOpte** le résultat global de clôture du Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2020 d'un montant de 55 593,29 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

18. Compte administratif 2020 - Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration présente le Compte administratif du Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2020. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le compte administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

- Investissement	- 8 668,00 €
- Fonctionnement	64 261,29 €
- Résultat global de clôture exercice 2020	55 593,29 €

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et litres)	Section de fonctionnement	A	139 273,34	G	170 336,95
	Section d'investissement	B	8 668,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	33 197,68
	Report en section d'investissement (091)	D	0,00	J	0,00
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>147 941,34</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>203 534,63</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	15 332,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>15 332,00</b>	<b>= K+L</b>	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	139 273,34	= G+I+K	203 534,63
	Section d'investissement	= B+D+F	24 000,00	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>163 273,34</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>203 534,63</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E</b> 0,00	<b>K</b> 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F</b> 15 332,00	<b>L</b> 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 332,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte administratif du Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2020,
- **ADOPTE** le résultat global de clôture du Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2020 d'un montant de 55 593,29 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

19. Compte de gestion 2020 - Budget principal « Funerarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le Compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte administratif.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration présente le Compte de gestion du Budget principal « Funerarium » pour l'exercice 2020, dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	- 2 946,45 €
- Fonctionnement	21 287,74 €
- Résultat global de clôture exercice 2020	18 341,29 €

021018  
TRES. GENLIS



**632**  
Etat II-2  
Exercice 2020

29200 - FUNERARIUM CC PLAINE DIJONNAIS

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>FUNERARIUM CC PLAINE DIJONNAIS</b>					
Investissement	-3 257,38		310,93		-2 946,45
Fonctionnement	20 651,28	3 257,38	3 893,84		21 287,74
Sous-Total	17 393,90	3 257,38	4 204,77		18 341,29
<b>TOTAL III</b>	17 393,90	3 257,38	4 204,77		18 341,29
<b>TOTAL I + II + III</b>	17 393,90	3 257,38	4 204,77		18 341,29

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** le Compte de gestion du Budget principal « Funérarium » pour l'exercice 2020,
- **ADOPTE** le résultat global de clôture du Budget principal « Funérarium » pour l'exercice 2020 d'un montant de 18 341,29 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

20. Compte administratif 2020 - Budget principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration présente le Compte administratif du Budget principal « Funérarium » pour l'exercice 2020. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le compte administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

- Investissement	- 2 946,45 €
- Fonctionnement	21 287,74 €
- Résultat global de clôture exercice 2020	18 341,29 €

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	34 147,97	G	36 041,81	G-A 3 893,84
	Section d'investissement	B	9 018,56	H	9 327,49	H-B 310,93

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	17 393,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	3 257,38 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		F A+B+C+D	46 421,91	Q G+H+I+J	64 763,20	Q-F 18 341,29

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation		Section d'investissement		TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	
	E	0,00	K	0,00	= E+F	0,00
	F	0,00	L	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E	34 147,97	= G+I+K	55 435,71	21 287,74
	Section d'investissement	= B+D+F	12 273,94	= H+J+L	9 327,49	-2 946,45
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	46 421,91	= G+H+I+J+K+L	64 763,20	18 341,29

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		F	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Verses produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : effectif (DA, règle) (6)		0,00		0,00

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte administratif du Budget principal « Funérarium » pour l'exercice 2020,
- **ADOPTE** le résultat global de clôture du Budget principal « Funérarium » pour l'exercice 2020 d'un montant de 18 341,29 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## Retour de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

### 21. Affectation des résultats 2020 - Budget principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration propose de reporter sur le Budget Primitif du Budget principal 2021 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :

- L'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recettes de fonctionnement	3 134 488,66 €
- L'excédent de fonctionnement à l'article 1068 en recette d'investissement	2 004 159,29 €
- Le déficit d'investissement à l'article 001 en dépense d'investissement	661 262,63 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 3 134 488,66 € à l'article 002 en recettes d'investissement du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2021,
- **VALIDE** le report de déficit d'investissement d'un montant de 661 262,63 € à l'article 001 en dépenses d'investissement du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### 22. Affectation des résultats 2020 - Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration propose de reporter sur le Budget Primitif du Budget principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » 2021 :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- L'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recettes de fonctionnement	40 261,29 €
- L'excédent de fonctionnement à l'article 1068 en recette d'investissement	24 000,00 €
- Le déficit d'investissement à l'article 001 en dépense d'investissement	8 668,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 40 261,29 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement du Budget principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2021,
- **VALIDE** le report de de déficit d'investissement d'un montant de 8 668,00 € à l'article 001 en dépenses d'investissement du Budget principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### 23. Affectation des résultats 2021 - Budget principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration propose de reporter sur le Budget Primitif du Budget principal « Funérarium » 2021 :

- L'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recette de fonctionnement	18 341,29 €
- L'excédent de fonctionnement à l'article 1068 en recette d'investissement	2 946,45 €
- Le déficit d'investissement à l'article 001 en dépenses d'investissement	2 946,45 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 18 341,29 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement du Budget principal « Funérarium » pour l'exercice 2020,
- **VALIDE** le report de déficit d'investissement d'un montant de 2 946,45 € à l'article 001 en recettes d'investissement du Budget principal « Funérarium » pour l'exercice 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

**Allocution de Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.**

*« Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires,*

Chers collègues,

En préambule, je vous rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'article L. 2312-2 du même code s'applique aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale et précise que le vote des budgets se fait par chapitre. Pour les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que pour les départements et les régions, le vote peut se faire par nature ou par fonction. La jurisprudence constante du Conseil d'État n'exige pas qu'un vote formel intervienne sur chacun des chapitres ou articles du projet de budget soumis à l'assemblée (CE 18 mars 1994, Commune de Cestas).

Cette année, nous aurons à voter le Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et ses 2 Budgets Annexes ainsi que les Budgets principaux « Funérarium » et « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols ». Je vous rappelle que lors de la séance plénière en date du 18 octobre 2018, nous avons validé le principe de la transformation des Budgets Annexes « Funérarium » et « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » du Budget Principal, afin de les identifier non plus comme des Budgets Annexes rattachés, mais comme des budgets avec une autonomie financière simple. Pour le Budget « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », il n'acquerra peut-être que son autonomie financière que sur l'exercice budgétaire de 2022, en raison d'une trésorerie effective au 31 décembre 2020 qui n'était pas positive (les appels de fonds étaient faits mais les recettes non reçues).

Les budgets que je vous propose de voter ce soir sont la stricte transcription des engagements que nous avons pris lors de la présentation de notre Débat d'Orientation Budgétaire.

Ainsi, les budgets que nous soumettons à votre sagacité, sont des Budgets de « Fonctionnement » et « d'Investissement ». Ils intègrent les résultats des Comptes de gestion et des Comptes administratifs.

Comme je ne doute pas que vous ayez déjà pris connaissance de l'ensemble des Budgets Primitifs présentés sous leur format réglementaire, la maquette budgétaire M14, je vous propose de vous faire une présentation dynamique de ces documents qui corresponde aux inscriptions budgétaires réparties selon l'organigramme de la Collectivité par direction, par pôle et par service.

## BUDGET PRINCIPAL

⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes de fonctionnement	<b>28.157.688,66 euros.</b>
⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement	<b>22.899.386,94 euros.</b>

## FONCTIONNEMENT

⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes de fonctionnement	<b>28.157.688,66 euros.</b>
--	-----------------------------

## DÉPENSES

⇒ Sont inscrits en dépenses de fonctionnement	<b>12.760.700,00 euros.</b>
---	-----------------------------

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

⇒ Sont inscrits pour la <b>Direction Générale</b>	<b>654.100,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour le <b>Secrétariat Général</b>	<b>477.400,00 euros.</b>
↳ Dont pour les <b>Moyens Généraux</b>	<b>412.150,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour le <b>Développement économique</b>	<b>19.200,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour la <b>Politique Environnementale</b>	<b>40.500,00 euros.</b>
↳ Dont pour la <b>collecte et le traitement des Ordures Ménagères</b>	<b>2.700,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour la <b>Politique Touristique</b>	<b>17.000,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour le <b>Transport A la Demande</b>	<b>95.000,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour les <b>Voiries Communautaires</b>	<b>5.000,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Ressources</b>	<b>678.850,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour le <b>service Communication</b>	<b>76.850,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour le <b>service de la Commande publique</b>	<b>35.000,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour le <b>service des Ressources Humaines</b>	<b>136.150,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour le <b>service des Systèmes d'Informations</b>	<b>177.250,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour le <b>service Juridique</b>	<b>253.600,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Enfance Jeunesse</b>	<b>650.100,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour les <b>Accueils de Loisirs Périscolaires</b>	<b>573.530,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour les <b>Accueils de Loisirs Extrascolaires</b>	<b>89.370,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour les <b>Espaces Jeunes</b>	<b>13.700,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour les <b>Transports Scolaires</b>	<b>63.500,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Familial et Social</b>	<b>376.350,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour le <b>Centre Social de la Plaine Dijonnaise</b>	<b>73.950,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour les <b>Multi Accueils Petite Enfance Nord et Sud</b>	<b>253.500,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour les <b>Relais Petite Enfance Nord et Sud</b>	<b>11.350,00 euros.</b>

↳ Sont inscrits pour la classe ULIS - Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire	<b>1.000,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour le RASED - Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté	<b>5.500,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour l'Insertion professionnelle	<b>4.850,00 euros.</b>
↳ Sont inscrits pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage	<b>26.200,00 euros.</b>

## 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES - 5.356.600,00 €

La proposition budgétaire tient compte d'un effectif constant sur 2021 (pour référence, la collectivité comptait au 31 décembre 2020, 129.7 ETP pour 183 agents rémunérés), du coût salarial supplémentaire suite au recrutement ou au besoin à pérenniser suivant :

Pour le Pôle Direction Générale et Attractivité du Territoire :

- Archiviste en alternance au 1<sup>er</sup> juillet 2021 - 4 000,00 €,
- Assistance Secrétariat Général au 1<sup>er</sup> juillet 2021 - 17 000,00 €,
- Stagiaire Service Transition et Résilience Écologiques pour 3 mois – 2000,00 €.

Pour le Pôle Enfance Jeunesse :

- Besoins animation - 10 000 heures - 188 000,00 €,
- Renouvellement Éducateur Spécialisé en alternance au 1<sup>er</sup> juillet 2021 - 6 000,00 € (poste imputé à 60% pour le Pôle).

Pôle le Pôle Familial et Social :

- Animateur au 1<sup>er</sup> juillet 2021 - 16 000,00 €,
- Animateur CLAS (20%) - 7 500,00 €,
- Renouvellement Éducateur Spécialisé en alternance au 1<sup>er</sup> juillet 2021 - 4 000,00 € (poste imputé à 40% pour le Pôle)

Pour le Pôle Ressources :

- Stagiaire 3 mois graphiste - 3 000,00 €,
- Alternance graphiste - 9 500,00 €,
- Renouvellement Alternance communication - 4 000,00 €,
- Stagiaire 6 mois RH - 4 000,00 €.

Pour le Service Commun d'Instruction des Droits des Sols :

- 3<sup>ème</sup> instructeur des droits des sols au 1<sup>er</sup> juillet 2021 : 18 500,00 €.

⇒ Sont inscrits pour la <b>Direction Générale</b>	909.215,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le <b>Secrétariat Général</b>	827.950,00 euros.
↳ Dont pour l'Administration Générale	823.950,00 euros.
↳ Dont pour le Funérarium	4.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le <b>Développement économique</b>	36.775,00 euros.
↳ Sont inscrits pour la <b>Politique Environnementale</b>	44.490,00 euros.
↳ Dont pour la collecte et le traitement des Ordures Ménagères	1.800,00 euros.
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Ressources</b>	262.630,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le service des Ressources Humaines	87.580,00 euros.
↳ Dont pour l'Assemblée Locale	10.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le Service Commun d'Instruction des Droits des Sols	175.050,00 euros.
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Enfance Jeunesse</b>	3.588.835,00 euros.
↳ Sont inscrits pour les Accueils de Loisirs Périscolaires	2.200.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour les Accueils de Loisirs Extrascolaires	1.081.810,00 euros.
↳ Sont inscrits pour les Espaces Jeunes	307.025,00 euros.
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Familial et Social</b>	595.920,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le Centre Social de la Plaine Dijonnaise	261.550,00 euros.
↳ Sont inscrits pour la classe ULIS - Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire	8.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le RASED - Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté	8.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour les Relais Petite Enfance Nord et Sud	218.635,00 euros.
↳ Sont inscrits pour l'Insertion professionnelle	99.735,00 euros.

### 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS - 2.064.450,00 €

⇒ Sont inscrits pour la <b>Direction Générale</b>	2.064.450,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le <b>Secrétariat Général</b>	2.064.450,00 euros.

↳ Dont pour l'Administration Générale

2.064.450,00 euros.

**023 - VIREMENT À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - 0,00 €**

**042 - OPERATIONS D'ORDRE – 6811 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - 436.550,00 €**

- ⇒ Sont inscrits pour la **Direction Générale** 436.550,00 euros.
- ↳ Sont inscrits pour le Secrétariat Général 436.550,00 euros.
- ↳ Dont pour l'Administration Générale 436.550,00 euros.

**65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - 2.029.500,00 €**

- ⇒ Sont inscrits pour la **Direction Générale** 1.748.500,00 euros.
- ↳ Sont inscrits pour le Secrétariat Général 22.000,00 euros.
- ↳ Dont pour l'Administration Générale 0,00 euros.
- ↳ Dont pour les contributions obligatoires 22.000,00 euros.
- ↳ Sont inscrits pour le Développement économique 30.000,00 euros.
- ↳ Sont inscrits pour la Politique Environnementale 1.695.000,00 euros.
- ↳ Dont pour la collecte et le traitement des Ordures Ménagères 1.650.000,00 euros.
- ↳ Sont inscrits pour la Politique Touristique 1.500,00 euros.
  
- ⇒ Sont inscrits pour le **Pôle Ressources** 253.600,00 euros.
- ↳ Sont inscrits pour le service des Ressources Humaines 122.000,00 euros.
- ↳ Dont pour l'Assemblée Locale 122.000,00 euros.
- ↳ Sont inscrits pour le service des Systèmes d'Informations 131.600,00 euros.
  
- ⇒ Sont inscrits pour le **Pôle Enfance Jeunesse** 5.000,00 euros.
- ↳ Sont inscrits pour les Accueils de Loisirs Périscolaires 3.500,00 euros.
- ↳ Sont inscrits pour les Accueils de Loisirs Extrascolaires 1.500,00 euros.
- ↳ Sont inscrits pour les Espaces Jeunes 0,00 euros.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Familial et Social</b>	22.400,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le Centre Social de la Plaine Dijonnaise	2.400,00 euros.
↳ Sont inscrits pour les actions en faveur des personnes en difficultés	10.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour l'Insertion professionnelle	10.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour la médecine scolaire	0,00 euros.

### 66 - CHARGES FINANCIERES - 132.100,00 €

⇒ Sont inscrits pour la <b>Direction Générale</b>	132.100,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le Secrétariat Général	132.100,00 euros.
↳ Dont pour l'Administration Générale	132.100,00 euros.

### 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES - 292.100,00 €

⇒ Sont inscrits pour la <b>Direction Générale</b>	288.100,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le Développement économique	288.100,00 euros.
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Ressources</b>	1.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le service de la Commande publique	1.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Enfance Jeunesse</b>	2.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour les Accueils de Loisirs Extrascolaires	2.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Familial et Social</b>	1.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le Centre Social de la Plaine Dijonnaise	1.000,00 euros.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN souhaite avoir des explications sur la partie « Dépenses » et notamment sur le chapitre 012 car le compte administratif s'élevait à environ 4 700 000 euros de dépenses de personnels et il est ici à 5 350 000 euros. Il y a donc une augmentation de 13 %. Et surtout, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, 5 000 035 euros ont été inscrits. 300 000 euros ont donc été ajoutés en l'espace d'un mois. Il souhaite avoir un éclaircissement par rapport à cela. Peut-être s'agit-il de futurs recrutements envisagés, ce qui pourrait se justifier. Quoi qu'il en soit il serait bon d'expliquer cette augmentation de 13 % de la masse salariale, en sachant qu'entre le Glissement Vieillesse-Technicité (GVT), l'évolution de carrière, etc. il faut compter entre 3 et 4 % voire 5 % grand maximum.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration indique que cela inclut déjà tous les postes cités qui seront créés, plus les heures nécessaires au périscolaire. Il y a également le glissement des agents et la précarité de 10 % qu'il faut maintenant obligatoirement payer pour les contrats et qui doit être prise en compte.

Monsieur le Président ajoute qu'il y a eu également, semble-t-il, une erreur technique lors de l'inscription dans le Débat d'Orientation Budgétaire et une erreur de frappe sur un zéro supplémentaire.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration précise que certains postes ont été pérennisés, s'agissant d'anciens alternants qui ont des postes aujourd'hui, ce qui n'est plus la même chose. Ceux-ci n'ont pas été cités puisqu'il ne s'agit pas de nouveaux postes créés sur l'exercice.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions sur les charges de fonctionnement qui viennent d'être présentées, ce qui n'est pas le cas.

## FONCTIONNEMENT

## RECETTES

⇒ Sont inscrits en recettes de fonctionnement **13.396.988,66 euros.**

### 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE - 3.134.488,66 €

⇒ Sont inscrits sur le compte 002 « résultats N-1 » **3.134.488,66 euros.**

### 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES - 145.100,00 €

⇒ Sont inscrits pour le **Pôle Ressources** **145.100,00 euros.**

↳ Sont inscrits pour le service des Ressources Humaines **10.350,000 euros.**

↳ Dont pour le Service Commun d'Instruction des Droits des Sols **4.350,00 euros.**

↳ Sont inscrits pour le service Juridique **134.750,00 euros.**

↳ Dont pour le Service Commun d'Instruction des Droits des Sols **3.000,00 euros.**

### 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES - 1.521.800,00 €

⇒ Sont inscrits pour la **Direction Générale** **7.000,00 euros.**

↳ Sont inscrits pour le **Secrétariat Général** **0,00 euros.**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

↳ Sont inscrits pour la Politique Environnementale	4.000,00 euros.
↳ Dont pour la collecte et le traitement des Ordures Ménagères	4.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour la Politique Touristique	0,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le Transport A la Demande	3.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Ressources</b>	164.900,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le service des Ressources Humaines	164.900,00 euros.
↳ Dont pour le Funérarium	4.000,00 euros.
↳ Dont pour la collecte et le traitement des Ordures Ménagères	900,00 euros.
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Enfance Jeunesse</b>	1.230.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour les Accueils de Loisirs Périscolaires	954.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour les Accueils de Loisirs Extrascolaires	266.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour les Espaces Jeunes	10.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Familial et Social</b>	119.900,00 euros.
↳ Sont inscrits pour le Centre Social de la Plaine Dijonnaise	13.000,00 euros.
↳ Sont inscrits pour les Multiaccueils Petite Enfance Nord et Sud	100.400,00 euros.
↳ Sont inscrits pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage	6.500,00 euros.

### 73 - IMPOTS ET TAXES - 8.646.700,00 €

⇒ Sont inscrits sur le compte 73111 « Taxes foncières »	6.100.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 73112 « Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises »	730.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 73113 « Taxe sur les surfaces commerciales »	92.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 73114 « Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau »	68.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 7318 « Autres impôts locaux ou assimilés »	6.700,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 7331 « Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et assimilés »	1.650.000,00 euros.

## 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - 1.907.300,00€

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 74124 « Dotations d'intercommunalité » **780.000,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 744 « FCTVA s/ fonctionnement » **3.000,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 7472 « Régions » **156.100,00 euros.**
  - ↳ Subvention participation mise en œuvre « MOBIPLAINE »
  - ↳ Participation de la Région au Fonds Régional de Territoire
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 7473 « Départements » **26.500,00 euros.**
  - ↳ Subventions Relais Petite Enfance, appels à projets Centre Social de la Plaine Dijonnaise
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 74748 « Autres communes » **13.000,00 euros.**
  - ↳ Subvention transfert GEMAPI
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 7478 « Autres organismes » **928.700,00 euros.**
  - ↳ Participation CAF (Contrat Enfance Jeunesse, Relais Petite Enfance, Multiaccueils, Centre Social, Prestation de Service Ordinaire, subventionnement étude Convention Territoriale Globale - CTG)

## 76 - PRODUITS FINANCIERS - 2.900,00 €

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 7688 « Autres » **2.900,00 euros.**
  - ↳ Participation de BRAZEY-EN-PLAINE (ticket de sortie)

## 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS - 38.000,00 €

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 775 « Produits cession immobilisation » **38.000,00 euros.**
  - ↳ Opération vente cession d'un véhicule

## 042 - OPERATIONS D'ORDRE - 777 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - 700,00 €

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 777 « Quote-part subvention d'investissement transférée » **700,00 euros.**
  - ↳ Opération d'amortissement reprise de subvention (la Ferme aux escaliers)

## INVESTISSEMENTS

⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement **22.899.386,94 euros.**

## DÉPENSES

⇒ Sont inscrits en dépenses d'investissement **11.449.693,47 euros.**

**001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE - 661.262,63€**

**040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS - 700,00 €**

⇒ Sont inscrits sur le compte 139141 « Subvention d'investissement transférée » **700,00 euros.**

**020 - DEPENSES IMPREVUES - SECTION D'INVESTISSEMENT - 100.000,00 €**

⇒ Sont inscrits sur le compte 020 « Dépenses imprévues section d'investissement » **100.000,00 euros.**

↳ **Prévention des inondations**

**16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES - 852.500,00 €**

⇒ Sont inscrits sur le compte 1641 « Capital d'emprunts en euros » **840.000,00 euros.**

⇒ Sont inscrits sur le compte 165 « Dépôts et cautions reçus » **3.000,00 euros.**

↳ **Aire d'Accueil des Gens du Voyage**

⇒ Sont inscrits sur le compte 16818 « Autres prêteurs » **9.500,00 euros.**

↳ **Emprunts CAF à taux 0 (identifiés comme une subvention par la CAF)**

**20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - 130.133,04 €**

⇒ Sont inscrits sur le compte 2031 « Frais d'études » **6.555,60 euros.**

↳ **RAR 2020 (cde publique)**

⇒ Sont inscrits sur le compte 2051 « Concessions et droits similaires » 123.577,44 euros.

↳ Achat licences progiciels

## 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES - 2.665.753,74 €

⇒ Sont inscrits pour la **Direction Générale** 600.578,95 euros.

↳ Sont inscrits pour le Secrétariat Général 197.078,95 euros.

↳ Dont pour l'Administration Générale 9.631,50 euros.

↳ Dont pour les Moyens Généraux 187.447,45 euros.

↳ Sont inscrits pour la Politique Environnementale 402.000,00 euros.

↳ Sont inscrits pour la Politique Touristique 1.500,00 euros.

⇒ Sont inscrits pour le **Pôle Ressources** 1.891.864,83 euros.

↳ Sont inscrits pour le service Communication 62.379,60 euros.

↳ Sont inscrits pour le service de la Commande publique 1.496.785,63 euros.

↳ Sont inscrits pour le service des Systèmes d'Informations 200.699,60 euros.

↳ Sont inscrits pour le service Juridique 132.000,00 euros.

⇒ Sont inscrits pour le **Pôle Enfance Jeunesse** 53.149,00 euros.

↳ Sont inscrits pour les Accueils de Loisirs Périscolaires 34.600,00 euros.

↳ Sont inscrits pour les Accueils de Loisirs Extrascolaires 14.249,00 euros.

↳ Sont inscrits pour les Espaces Jeunes 4.300,00 euros.

⇒ Sont inscrits pour le **Pôle Familial et Social** 120.160,96 euros.

↳ Sont inscrits pour le Centre Social de la Plaine Dijonnaise 20.602,80 euros.

↳ Sont inscrits pour les Multiaccueils Petite Enfance Nord et Sud 75.226,26 euros.

↳ Sont inscrits pour les Relais Petite Enfance Nord et Sud 14.331,90 euros.

↳ Sont inscrits pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage 10.000,00 euros.

## 23 - IMMOBILISATION EN COURS - 6.765.070,06 €

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

⇒ Sont inscrits pour la <b>Direction Générale</b>	<b>1.052.742,84 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour le <b>Secrétariat Général</b>	<b>1.052.742,84 euros.</b>
⇒ Dont pour l' <b>Administration Générale</b>	<b>1.052.742,84 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Ressources</b>	<b>4.102.200,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour le service de la <b>Commande publique</b>	<b>4.102.200,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Enfance Jeunesse</b>	<b>1.327.193,41 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour les <b>Accueils de Loisirs Périscolaires</b>	<b>1.250.239,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour les <b>Accueils de Loisirs Extrascolaires</b>	<b>76.954,41 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour le <b>Pôle Familial et Social</b>	<b>282.933,81 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour le <b>Centre Social de la Plaine Dijonnaise</b>	<b>90.438,21 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour les <b>Multiaccueils Petite Enfance Nord et Sud</b>	<b>110.713,23 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour les <b>Relais Petite Enfance Nord et Sud</b>	<b>57.179,43 euros.</b>
⇒ Sont inscrits pour l' <b>Insertion professionnelle</b>	<b>24.602,94 euros.</b>

## INVESTISSEMENT

## RECETTES

⇒ Sont inscrits en recettes d'investissement	<b>11.449.693,47 euros.</b>
--	-----------------------------

**001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE - 0,00 €**

**021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - 0,00 €**

**040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS - 436.550,00 €**

⇒ Sont inscrits sur le compte 28031 « <b>Frais d'études</b> »	<b>11.700,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 28033 « <b>Avances</b> »	<b>550,00 euros.</b>

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28041411 « Biens mobiliers, matériel et études » **400,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28041412 « Bâtiments et installations » **17.600,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28051 « Concession et droits similaires » **31.950,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28128 « Autres agencements et aménagements de terrains » **300,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28135 « Installations générales, agencements, aménagements de construction » **117.400,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28138 « Autres constructions » **21.400,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 281318 « Autres bâtiments publics » **41.300,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28145 « Installations générales, agencements et aménagement des constructions » **6 000,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 281538 « Autres réseaux » **350,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 281568 « Autre matériel et outillage d'incendie » **450,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28158 « Autres installations, matériel et outillage technique » **3.400,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 281731 « Bâtiments publics » **10.500,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 281784 « Mobilier » **1.200,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 281788 « Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition » **100,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28182 « Matériel de transport » **65.050,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28183 « Matériel de bureau et matériel informatique » **39.600,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28184 « Mobilier » **30.200,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28188 « Autres immobilisations corporelles » **36.500,00 euros.**

### **10 – DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES -2.334.159,29 €**

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 10222 « FCTVA » **330.000,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 1068 « excédents capitalisés » **2.001.159,29 euros.**

### **13 – DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES -1.769.720,18 €**

⇒ Sont inscrits sur le compte 1321	241.001,83 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 1322	19.710,37 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 1323	657.080,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 1328	10.914,60 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 1341	841.013,38 euros.

## 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES - 6.898.964,00 €

⇒ Sont inscrits sur le compte 1641 « Emprunts en euros »	6.895.964,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus »	3 000,00 euros.

↳ Aire d'Accueil des Gens du Voyage

## 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES - 10.300,00 €

⇒ Sont inscrits sur le compte 276348 « Autres communes »	10.300,00 euros.
--	------------------

↳ Intérêts BRAZEY-EN-PLAINE (ticket de sortie)

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN indique que Monsieur le Président n'a pas été très clair lors de la dernière réunion de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et il souhaite par conséquent avoir une explication plus claire. Peut-être a-t-il mal compris du fait de la visioconférence. Le Débat d'Orientation Budgétaire prévoyait 850 000,00 euros pour la construction d'un Accueil de Loisirs. À une question de Monsieur Paul MURANO lors de la Commission, Monsieur le Président a répondu qu'il n'y avait aucun investissement prévu, bâtiment, réfection, etc. Il souhaite savoir ce qu'il en était exactement et savoir pourquoi 850 000,00 euros sont inscrits d'un côté si rien n'est prévu de l'autre.

Monsieur le Président confirme que Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN a dû mal entendre, peut-être effectivement à cause d'une mauvaise connexion dans le cadre de la visioconférence. Il souhaite donc corriger la traduction de son propos de ce jour-là. Il a effectivement annoncé à la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, qu'il n'y aurait pas de construction neuve dans le cadre de l'Enfance Jeunesse et du périscolaire, que le Bureau Communautaire avait pris cette décision de plutôt voir avec l'ensemble des sites existants et des municipalités comment il était possible de faire évoluer l'existant (rénovation, amélioration). Il n'a pas dit qu'il n'y aurait pas d'investissement.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN ajoute que si 850 000,00 euros sont budgétisés, c'est qu'il y a bien derrière quelque chose qui a été évalué et il souhaite donc savoir à quoi correspond cette opération.

Monsieur le Président répond que, si la volonté est de pouvoir déclencher de la rénovation sur l'ensemble des centres existants, après un diagnostic affiné, il s'agit bien d'investissement. Il faut bien, à un moment donné, pour améliorer, prévoir une ligne budgétaire qui soit abondée pour pouvoir effectivement déclencher les opérations de rénovation des sites. Un diagnostic a été fait, un certain nombre d'opérations sont ciblées et les priorités seront définies au cours de l'exercice pour déclencher

les travaux dans ces sites. Si toutefois, en cours d'exercice, la nécessité s'affirmait sur l'éventualité d'être obligé d'aller plutôt sur une construction qu'une rénovation pour un site, il faut bien prévoir des crédits pour pouvoir, à tout le moins, engager les études préalables.

## BUDGET ANNEXE « ZAE CENT JOURNAUX »

- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes de fonctionnement **5.195.659,79 euros.**
- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement **5.207.439,93 euros.**

## FONCTIONNEMENT

- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes de fonctionnement **5.195.659,79 euros.**

## DÉPENSES - 2.593.290,52 €

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » **0,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 6015 « Terrains à aménager » **1.300.000,00 euros.**
  - ↳ **Achat des terrains**
  - ⇒ Sont inscrits sur le compte 6045 « Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager) » **290.800,00 euros.**
  - ↳ **Honoraires, viabilisation, fouilles archéologiques**
  - ⇒ Sont inscrits sur le compte 605 « Achats de matériel, équipements et travaux » **600.000,00 euros.**
  - ↳ **Création du rond-point**
  - ⇒ Sont inscrits sur le compte 608 « Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement » **251.000,00 euros.**
  - ↳ **Indemnisation d'éviction**
  - ⇒ Sont inscrits sur le compte 71355/042 « Variation des stocks terrains à aménager » **151.490,52 euros.**

## RECETTES - 2.602.369,27€

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » **9.078,75 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 7133 « Variations stocks - en-cours de production de biens » **2.593.290,52 euros.**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## INVESTISSEMENTS

⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement **5.207.439,93 euros.**

### DÉPENSES - 2.603.249,41 €

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 001 « Résultat d'investissement reporté » **9.958,89 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 3351 « Terrains » **0,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 3354 « Études et prestations de services » **0,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 3355 « Variations stocks - Travaux » **2.593.290,52 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 33581 « Frais accessoires » **0,00 euros.**

### RECETTES - 2.604.190,52 €

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 1641 « Emprunts en euros » **2.452.700,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 3355 « Variations stocks - Travaux » **151.490,52 euros.**

## BUDGET ANNEXE « ZONES INTERCOMMUNALES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES »

- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes de fonctionnement **444.348,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement **888.696,00 euros.**

## FONCTIONNEMENT

- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes de fonctionnement **444.348,00 euros.**

### DÉPENSES - 222.174,00 €

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 71355/042 « Variation des stocks terrains à aménager » **222.174,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 6015 « Terrains à aménager » **0,00 euros.**

## RECETTES - 222.174,00 €

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 71355/042 « Variation des stocks terrains à aménager »  
222.174,00 euros.

## INVESTISSEMENTS

- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement  
888.696,00 euros.

## DÉPENSES

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 001 « Résultat d'investissement reporté »  
222.174,00 euros.
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 3355 « Variations stocks - Travaux »  
222.174,00 euros.

## RECETTES

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 168751 « Emprunts et Dettes – autres dettes »  
222.174,00 euros.
- ↳ Avance du budget principal
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 3355 « Variations stocks - Travaux »  
222.174,00 euros.

## BUDGET PRINCIPAL « FUNÉRARIUM »

- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes de fonctionnement  
97.191,45 euros.
- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement  
107.192,90 euros.

## FONCTIONNEMENT

- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes de fonctionnement  
97.191,45 euros.

## DÉPENSES - 33.850,00 €

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 023 « Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement) »  
100,00 euros.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

⇒ Sont inscrits sur le compte 6061 « Fournitures non stockables »	1.500,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 6063 « Fournitures d'entretien et de petit équipement »	500,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 611 « Contrats de prestations de services »	300,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 61521 « Terrains »	3.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 61558 « Autres biens mobiliers »	1.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 6156 « Maintenance »	1.600,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 6161 « Multirisques »	150,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement »	8.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 6231 « Annonces et insertions »	450,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 6283 « Frais de nettoyage des locaux »	650,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 6288 « Autres services extérieurs »	400,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 635111 « Cotisation foncière des entreprises »	500,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 63512 « Taxes foncières »	1.500,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 6358 « Autres droits »	3.100,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	4.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 66112 « Intérêts courus non échus »	1.000,00 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 6811 « Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles et incorporelles »	6.100,00 euros.

### RECETTES - 63.341,45 €

⇒ Sont inscrits sur le compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	18.341,45 euros.
⇒ Sont inscrits sur le compte 706 « Prestations de services »	45.000,00 euros.

### INVESTISSEMENTS

⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement	107.192,90 euros.
---	-------------------

## DÉPENSES - 53.546,45 €

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » **2.946,45 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 1641 « Emprunts en euros » **9.100,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » **38.000,00 euros.**

### ↳ Domotique, casiers réfrigérés

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 2184 « Mobilier » **0,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » **3.500,00 euros.**

### ↳ Achat de tables réfrigérées, parures funéraires

## RECETTES - 53.646,45 €

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 021 « Virement de la section de fonctionnement » **100,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » **2.946,45 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 1641 « Emprunts en euros » **44.500,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28135 « Installations, aménagements des constructions » **1.750,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28138 « Autres constructions » **4.200,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28188 « Autres immobilisations corporelles » **150,00 euros.**

## BUDGET PRINCIPAL « SERVICE COMMUN INSTRUCTION DES DROITS DES SOLS »

- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes de fonctionnement **509.122,58 euros.**
- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement **70.000,00 euros.**

## FONCTIONNEMENT

- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes de fonctionnement **509.122,58 euros.**

## DÉPENSES - 254.561,29€

⇒ Sont inscrits sur le compte 022 « Dépenses imprévues »	<b>40.261,29 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 60611 « Eau et assainissement »	<b>100,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 60612 « Energie - électricité »	<b>1.300,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 60622 « Carburants »	<b>200,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 60631 « Fournitures d'entretien »	<b>100,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 60632 « Fournitures de petits équipements »	<b>150,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 60636 « Vêtements de travail »	<b>200,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6064 « Fournitures administratives »	<b>7.000,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6132 « Locations immobilières »	<b>1.050,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6135 « Locations mobilières »	<b>500,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 61521 « Terrains »	<b>200,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 615221 « Bâtiments publics »	<b>100,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 61558 « Autres biens mobiliers »	<b>100,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6156 « Maintenance »	<b>7.000,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6161 « Multirisques »	<b>300,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6182 « Documentations générales et techniques »	<b>550,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6184 « Versement à des organismes de formation »	<b>7.700,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement »	<b>160.000,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6251 « Voyages et déplacements »	<b>3.000,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6257 « Réceptions »	<b>400,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6261 « Frais d'affranchissement »	<b>800,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6262 « Frais de télécommunication »	<b>1.000,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6283 « Frais de nettoyage des locaux »	<b>100,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6455 « Cotisations pour assurance du personnel »	<b>3.400,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6456 « Versement au FNC du supplément familial »	<b>150,00 euros.</b>
⇒ Sont inscrits sur le compte 6474 « Versement aux œuvres sociales »	<b>600,00 euros.</b>

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 6478 « Autres charges sociales diverses » **300,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 6512 « Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » **13.200,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 65888 « Autres charges diverses » **400,00 euros.**

### RECETTES - 254.561,29 €

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » **40.261,29 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 70845 « Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP » **84.000,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 70846 « Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement » **11.650,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 70848 « Mise à disposition de personnel facturée aux autres communes » **68.800,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 70875 « Remboursement de frais par les communes membres du GFP » **24.650,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 70876 « Remboursement de frais par le GFP de rattachement » **2.950,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 70878 « Remboursement de frais par les autres communes » **22.250,00 euros.**

### INVESTISSEMENTS

- ⇒ Sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement **70.000,00 euros.**

### DÉPENSES - 35.000,00

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » **8.668,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 2051 « Concessions et droits similaires » **15.332,00 euros.**
- ⇒ ↗ Achat licences progiciels
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 2183 « Mobilier » **11.000,00 euros.**
- ⇒ ↗ Traceur

- ⇒ Sont inscrits sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » **24.000,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 13241 « Participations des communes membres aux investissements » **3.800,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 13248 « Participations des autres communes aux investissements » **2.800,00 euros.**
- ⇒ Sont inscrits sur le compte 28051 « Concession et droits similaires » **4.400,00 euros.**

Voici, mes chers collègues, la traduction budgétaire de notre Débat d'Orientation Budgétaire. Pour conclure, concernant les taux d'imposition, nous vous proposerons de voter leur reconduction que ce soit pour la Taxe sur le Foncier Bâti, pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti, pour la Cotisation Foncière des Entreprises et pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Je vous propose à présent de confirmer ces choix budgétaires en votant favorablement d'une part, le Budget Primitif du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, ses deux Budgets Annexes « ZAE Cent Journaux » et « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » et les Budgets Principaux « Funérarium » et « Service Commun Instruction des Droits des Sols » et d'autre part, au préalable, la révision de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement concernant l'opération d'aménagement de la Zone d'Activités Économiques des Cent Journaux.

Mais auparavant, je reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations, à vos remarques ou à vos éventuelles demandes.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Martial MATHIRON souhaite intervenir pour rappeler qu'au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, il était intervenu pour signaler que le temps passait vite. Il a entendu les remarques des autres Conseillers communautaires qui relativisaient son propos. Il souhaite maintenant se tourner vers l'avenir. Avec le vote de ce budget construit par le nouvel exécutif, les nouvelles orientations vont pouvoir être déterminées, et les priorités vont s'en dégager, même s'il sait qu'il s'agit là d'un budget de transition, en quelques sortes, puisqu'on n'est pas encore tout à fait dans l'exécution du projet.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration précise que des opérations se terminent encore aujourd'hui.

Monsieur Martial MATHIRON poursuit en soulignant qu'il a envie de voir la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, ses communes membres et la ville-centre notamment, s'associer davantage encore pour permettre la mise en commun de leurs atouts au service des habitants et du territoire, c'est pourquoi renforcer les coopérations semble être un enjeu majeur du mandat. GENLIS, comme les autres Communes, a des projets qui passent très souvent, voire nécessairement, par l'Intercommunalité. L'attractivité des commerces et des entreprises qui sont les maillons essentiels du dynamisme du territoire va aller en s'améliorant notamment dans le cadre de la future Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de la redynamisation du cœur de ville. Il va être possible de travailler ensemble dans ce cadre en attendant de pouvoir travailler sur les mobilités comme les pistes cyclables par exemple. La mise en commun des services est aussi une piste à suivre, là encore pour les services à rendre aux Communes et aux habitants et aussi pour les perspectives des baisses de coûts pour les budgets. L'accompagnement des jeunes des Communes par le Centre Social ou des éducateurs spécialisés, par l'intermédiaire des Espaces Jeunes et ce dans toutes les Communes, pas uniquement pour la Commune centre, permettra à chacun de trouver sa place et cela bénéficiera à tous.

Il souhaite également revenir sur le site au 12 Rue de Franche-Comté, sur la rénovation des restaurants scolaires dont celui de l'École Jules Ferry peut-être et le développement des activités du Centre Social. Voilà des pistes à suivre. Pour le site au 12 Rue de Franche-Comté qui est situé au cœur de la ville et donc au cœur du projet, la gare et la piscine sont à 3 minutes de marche, les écoles et la Plaine des Sports Patouillet à une 1 minute. La ville va avoir des équipements qui peuvent profiter à tous et à chacun. Ce qu'il engage, c'est une envie de travailler ensemble, encore une fois. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise peut et doit être fédératrice de ces projets comme dans celui de la rénovation à venir de la Mare aux Chênes, puisqu'un travail sera peut-être effectué sur la rénovation du restaurant scolaire. La ville va, de son côté, peut-être travailler à une rénovation des écoles, notamment dans le cadre de l'énergie. Il serait dommage de ne pas travailler ensemble. Une réflexion sur un futur commun autour du restaurant scolaire des écoles ne pourrait que profiter aux deux entités. Peut-être sera-t-il possible de déclencher des opérations communes. Bien sûr, cela ne viendra pas tout seul, et pour plusieurs raisons. Il souhaite en citer deux : d'une part, la méfiance historique par rapport à la ville centre, ce qui est assez français. La démarche de la Commune sera d'essayer de rassurer tout le monde, les communes partenaires et Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise aussi. D'autre part, la composition des exécutifs. Il s'agit là en quelque sorte d'une bizarrerie. Il n'y a pas beaucoup d'Intercommunalités dans laquelle l'exécutif de la ville centre est totalement absent. Il sait que les exceptions à la règle ont parfois du bon. Mais il ne faut pas que les collectivités et le territoire en pâtissent. En dehors de la Conférence des Maires, il y a peu d'occasions de peser efficacement dans les orientations, alors qu'ils sont les représentants d'un quart des habitants du territoire. Le souhait est d'avoir en commun la vision de l'exécutif pour le territoire sur les compétences déjà portées ou sur celles qui seront à prendre bientôt.

Monsieur Martial MATHIRON s'adresse au Président, lui indiquant qu'ils partagent un certain nombre de vues, c'est pourquoi il a voté ce budget, car il lui fait confiance, comme il y a peu, le 1<sup>er</sup> Vice-président a dit lui faire confiance. Il s'agit d'une confiance partagée. Voilà une bonne raison de travailler ensemble, pour finir, s'il ose le dire, peut-être autrement, de façon peut-être à se rapprocher. Il le remercie pour tout le travail qui a été effectué.

Monsieur le Président prend acte du propos de Monsieur Martial MATHIRON et souhaite le rassurer comme il l'a fait à diverses occasions. Il souhaite porter devant l'Assemblée les propos échangés avec Monsieur Martial MATHIRON et son exécutif puisque l'exécutif de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a eu le plaisir d'échanger avec l'exécutif de la ville. Il souligne qu'il n'y a pas de défiance ni de méfiance par rapport à la ville centre, il y a un engagement total et complet de l'exécutif pour s'investir dans l'ensemble du territoire, aussi aux côtés de la ville centre, comme il a pu le prouver lorsque Monsieur Martial MATHIRON a sollicité le portage du projet « Petites villes de demain ». Dans cette relation de confiance, l'Intercommunalité a laissé à la Commune de Genlis la portabilité de ce projet et même le recrutement du responsable qui conduira ce projet. Comme il l'a rappelé à l'exécutif de la Ville de Genlis, un travail sera réalisé aux côtés de la ville centre et de la ville de Genlis comme avec l'ensemble des collectivités qui composent le territoire. Il souhaite remercier par avance de la confiance apportée dans la validation du budget 2021.

#### 24. Vote des taux d'imposition 2021

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration présente aux membres du Conseil Communautaire les taux d'imposition pratiqués depuis 2016 et rappelle qu'il s'agit de la cinquième année où l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est soumis au régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

En application du a du 1<sup>o</sup> du III de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la première année d'application du régime de Fiscalité Professionnelle Unique, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) voté par le conseil de l'EPCI ne peut excéder le taux moyen de la CFE des communes membres constaté l'année précédente, pondéré par l'importance relative des bases de ces communes.

En régime de croisière, les dispositions du b du 1 du I de l'article 1636 B sexies du CGI s'appliquent aux EPCI à FPU uniquement en cas d'augmentation des taux de référence. La variation à la hausse du taux de CFE se trouve ainsi liée à la variation d'un des taux de référence suivants.

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Au vu des résultats constatés sur l'exercice budgétaire 2020 et compte-tenu des propositions des différents budgets primitifs, Monsieur le Président propose le maintien du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti (TFNB), du Taux Moyen Pondéré pour la Cotisation Foncière des Entreprises (jusqu'en 2021) et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Ainsi, Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration propose les taux suivants :

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TH	6,99%	7,26%	7,35%	7,35%		
TFB	7,41%	7,69%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%
TFNB	16,42%	17,04%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%
CFE	7,54%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%
FPZ	18,99%					
TEOM	8,13%	8,13%	8,13%	7,88%	7,88%	7,88%

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** Les taux d'imposition 2021 proposés :

- ↳ Taxe Foncier Bâti : 7,78%
- ↳ Taxe Foncier Non Bâti : 17,24%
- ↳ Cotisation Foncière des Entreprises : 23,12%
- ↳ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 7,88%

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

25. Révision de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour le programme de la « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

**VU** les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement,

**VU** l'article L263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

**VU** le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement,

**VU** l'instruction comptable M14,

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

**CONSIDÉRANT** le coût estimé de l'opération de la « ZAE Les Cent Journaux » à hauteur de 6 700 000,00 €,

**CONSIDÉRANT** que cette opération devrait être réalisée sur quatre exercices budgétaires de 2021 à 2024,

**CONSIDÉRANT** que la gestion financière de cette opération en procédure AP/CP offre une meilleure lisibilité en ne faisant pas supporter sur un seul exercice l'intégralité de la dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice,

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle qu'un des principes des Finances Publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement sont encadrés par des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Code des Juridictions Financières.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme.

Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), subventions, autofinancement, emprunt). La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Autorisations de Programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Elles sont votées par le Conseil Communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou bien de Décision Modificative :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature de marché par exemple).
- Les Crédits de Paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une Autorisation de Programme peuvent être liquidées et mandatées par Monsieur le Président jusqu'au vote du budget (dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'Autorisation de Programme).

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle qu'une délibération a été prise en date du 17 mars 2016, en date du 09 mars 2017, en date du 12 avril 2018 et en date du 14 mars 2019 concernant la création d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour la « ZAE Les Cent Journaux ».

Il convient de la reprendre en modifiant les montants, suite au décalage de l'engagement de l'opération au regard des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement, de l'article L263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget, du décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement, suivant l'instruction comptable M14.

En considérant le coût estimé de l'opération de la « ZAE Les Cent Journaux » à hauteur de 6 700 000 €, que cette opération devrait être réalisée sur quatre exercices budgétaires de 2021 à 2024 et que la gestion financière de cette opération en procédure AP/CP offre une meilleure lisibilité en ne faisant pas supporter sur un seul exercice l'intégralité de la dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Tenant compte des avis favorables émis par la 2<sup>ème</sup> Commission (Aménagement, Développement Économique et Recherche d'entreprises) le 04 avril 2018 et par la 4<sup>ème</sup> Commission (Finances, Budget) le 12 novembre 2019. Sachant que le Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 a été adopté par délibération numéro 04 en date du 21 janvier 2016.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration propose de réviser pour l'année 2021 l'Autorisation de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) pour le programme de la « ZAE Les Cent Journaux », selon le calendrier suivant :

DÉSIGNATION	ZAE LES CENT JOURNAUX
<b>Autorisation de Programme (AP)</b>	<b>6 700 000 €</b>
Crédit de Paiement 2021 (CP 2021)	2 500 000 €
Crédit de Paiement 2022 (CP 2022)	2 000 000 €
Crédit de Paiement 2023 (CP 2023)	1 200 000 €
Crédit de Paiement 2024 (CP 2024)	1 000 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la révision de l'Autorisation de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) de la « ZAE Les Cent Journaux » :

DÉSIGNATION	ZAE LES CENT JOURNAUX
<b>Autorisation de Programme (AP)</b>	<b>6 700 000 €</b>
Crédit de Paiement 2021 (CP 2021)	2 500 000 €
Crédit de Paiement 2022 (CP 2022)	2 000 000 €
Crédit de Paiement 2023 (CP 2023)	1 200 000 €
Crédit de Paiement 2024 (CP 2024)	1 000 000 €

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- **VALIDE** les Crédits de Paiement pour l'exercice budgétaire 2021 sur le Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux », comme mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** l'inscription des dépenses au Budget Primitif 2021 du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

26. Budget Primitif 2021 - Budget Principal « Communauté de Communes de la plaine Dijonnaise »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 1<sup>ère</sup> Commission (Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme) :  FAVORABLE

Avis de la 2<sup>ème</sup> Commission (Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique) :  FAVORABLE

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'Administration) :  FAVORABLE

Avis de la 5<sup>ème</sup> Commission (Emploi, Action Sociale, Autonomie) :  FAVORABLE

Avis de la 6<sup>ème</sup> Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Il précise que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 18 février 2021.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration propose pour le Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes (maquette budgétaire fournie en annexe) :

BUDGET PRINCIPAL 2021	FONCT		INVEST	
	DEP	REC	DEP	REC
NA - NON AFFECTE 01 RAR			3 112 616,84	1 769 720,18
NA - NON AFFECTE 01	2 633 100,00	10 955 788,66	1 733 636,63	9 676 973,29
RH - TOUS SERVICES	5 409 650,00	175 250,00		
COMMANDE PUBLIQUE - TOUS SERVICES	36 000,00		5 418 440,00	
JURIDIQUE - TOUS SERVICES	458 700,00	134 750,00	132 000,00	
SECRETARIAT GENERAL / MOYENS GX - 020	499 350,00		103 900,00	
SERVICE INFORMATIQUE - TOUS SERVICES	307 550,00		210 350,00	
ASSEMBLEE LOCALE - 021	50,00			
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES - 023 024	76 850,00		54 300,00	
FUNE - OPE. AVEC BUDGET AUTONOME 026 avec RH				
POLE ENFANCE JEUNESSE - 421 422 423	683 600,00	1 830 000,00	33 650,00	
POLE ENFANCE JEUNESSE - TRANSP. - 252	63 500,00	-		
GENS DU VOYAGE - 524	26 200,00	6 500,00	13 000,00	3 000,00
POLE FAMILIAL ET SOCIAL - CENTRE SOCIAL 60	77 350,00	106 000,00		
RASED - ULIS - ARC 212 213 523	16 500,00			
PETITE ENFANCE RPE et MULTIACC 64	264 850,00	295 400,00	83 700,00	
ORDURES MENAGERES - 812	1 654 000,00	1 654 000,00		
SERVICES COMMUNS - 820 inclus dans ADMT				
VOIRIES COMMUNAUTAIRES - 822	5 000,00		-	
ENVIRONNEMENT - STRE - 830 + TAD 815	177 800,00	118 200,00	532 000,00	
INTERVENTIONS ECONOMIQUES / INSERPRO - 90	352 150,00	121 100,00	22 100,00	
TOURISME - 95	18 500,00			
<b>TOTAUX</b>	<b>12 760 700,00</b>	<b>15 396 988,66</b>	<b>11 449 693,47</b>	<b>11 449 693,47</b>

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses : 12.760.700,00 €,
- En recettes : 15.396.988,66 €.

Soit en section d'investissement :

- En dépenses : 11.449.693,47 €,
- En recettes : 11.449.693,47 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Principal « Communauté de Communes de la plaine Dijonnaise » pour l'exercice 2021,
- **ADOpte** les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 12.760.700,00 €
- En recettes : 15.396.988,66 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 11.449.693,47 €
- En recettes : 11.449.693,47 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

27. Budget Primitif 2021 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 2<sup>ème</sup> Commission (Développement économique, Équipements, Infrastructures) :  FAVORABLE

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'Administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Il précise que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 18 février 2021.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration propose pour le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes (maquette budgétaire fournie en annexe), qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 2.593.290,52 €,
- En recettes : 2.602.369,27 €,

En section d'investissement :

- En dépenses : 2.603.249,41 €,
- En recettes : 2.604.190,52 €,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** le Budget Primitif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » pour l'exercice 2021,
- **ADOPTE** les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 2.593.290,52 €
- En recettes : 2.602.369,27 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 2.603.249,41 €
- En recettes : 2.604.190,52 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

28. Budget Primitif 2021 - Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales (ZIIC) »  
Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'Administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Il précise que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 18 février 2021.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration propose pour le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe « Zones intercommunales industrielles et commerciales » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes (maquette budgétaire fournie en annexe), qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 222.174,00 €,
- En recettes : 222.174,00 €,

En section d'investissement :

- En dépenses : 444.348,00 €,
- En recettes : 444.348,00 €,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Annexe « Zones intercommunales industrielles et commerciales » pour l'exercice 2021,
- **ADOpte** les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 222.174,00 €
- En recettes : 222.174,00 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 444.348,00 €
- En recettes : 444.348,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

29. Budget Primitif 2021 - Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'Administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Il précise que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 18 février 2021.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration propose pour le Budget Primitif 2021 du Budget Principal « Funérarium » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes (maquette budgétaire fournie en annexe), qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 33.850,00 €,
- En recettes : 63.341,45 €.

En section d'investissement :

- En dépenses : 53.546,45 €,
- En recettes : 53.646,45 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Principal « Funérarium » pour l'exercice 2021,
- **ADOpte** les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 33.850,00 €,
- En recettes : 63.341,45 €.

En section d'investissement :

- En dépenses : 53.546,45 €,
- En recettes : 53.646,45 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

30. Budget Primitif 2021 - Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis du Comité de suivi du Service Commun d'Instruction des Droits des Sols :  FAVORABLE

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'Administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Il précise que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 18 février 2021.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration propose pour le Budget Primitif 2020 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes (maquette budgétaire fournie en annexe) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 254.561,29 €,
- En recettes : 254.561,29 €.

En section d'investissement :

- En dépenses : 35 000,00 €,
- En recettes : 35 000,00 €.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2021,
- **ADOpte** les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 254.561,29 €
- En recettes : 254.561,29 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 35 000,00 €
- En recettes : 35 000,00 €

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration souhaite remercier tous les services pour leur participation à la construction de ce budget. Cela a été compliqué cette année, les formats n'étaient pas toujours bons. Il ne sera possible que de s'améliorer l'année prochaine afin que cela se passe mieux et dans de meilleures conditions mais dans l'ensemble, cela s'est bien passé et il souhaite remercier chacun pour sa participation, et les discussions qui ont pu avoir lieu, malgré la pression qu'il a pu y avoir à certains moments.

Monsieur le Président ajoute qu'il se joint aux remerciements formulés par Monsieur le Vice-président et il remercie l'ensemble des services, l'administration, l'Assemblée pour la confiance apportée à l'exécutif en votant à l'unanimité ce budget 2021. Il souhaite assurer chacun que cette confiance ne sera pas trahie. Il souhaite enfin remercier l'exécutif qui s'investit dans les compétences qui sont attribuées à chacun, sans compter leur temps.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MOBILITÉ - TRANSPORTS - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### 31. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> Commission

Avant de procéder au compte-rendu du SCoT, Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique souhaite apporter une modification par rapport à ce qui a été annoncé lors du dernier Conseil Communautaire au cours duquel une délibération a été prise pour prendre la compétence Mobilité. Il a indiqué par erreur qu'il n'y avait pas lieu de voter ce transfert de compétence au sein des Conseils municipaux. Il faudra bien le faire dans un délai de 3 mois à compter du 31 mars 2021. Ce vote des Conseils municipaux, pour ou contre le transfert de compétence à la Communauté de Communes est impératif.

Il ajoute qu'un modèle-type de délibération pourra être communiqué aux Communes qui le souhaitent.

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique indique que là aussi, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) avait été présenté. Lors de cette présentation, il a été indiqué qu'il n'y avait quasiment plus d'excédent de fonctionnement au sein du DOB, ce qui avait entraîné une augmentation de la participation par habitant, de manière assez conséquente, avec des projets inscrits derrière. Actuellement, cette participation s'élève à 0,77 euro par habitant. Elle est prévue, avec une augmentation de 30% pour l'année prochaine, pour passer à 1,00 euro, puis une augmentation de 10% sur l'année suivante, soit une augmentation totale cumulée de 43%. Puis à nouveau une augmentation en 2022 de 64% pour arriver à 1,80 € par habitant.

Il poursuit en indiquant que les charges à caractère général s'élèvent aux environs de 310 000,00 euros et les recettes de 153 000,00 euros avec un déficit de fonctionnement de 58 000,00 euros.

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique ajoute que ces augmentations prévues seront demandées, ce qui veut dire que la participation de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui s'élève actuellement à 17 000,00 euros pour le SCoT passera l'année prochaine à 22 000,00 euros et dans deux ans à 40 000,00 €.

Il indique que la fiche d'identité de chaque Commune a été présentée avec quelques indicateurs clés qui peuvent être retrouvés en téléchargement sur le site du SCoT, une information sur des données de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et en particulier sur l'évolution démographique 2013-2018 avec globalement une augmentation de 0,44 % par an sur le territoire du SCoT mais uniquement de 0,05 % sur

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et quatre des cinq pôles intermédiaires voient leur population baisser (Arc-sur-Tille, Genlis, Plombières-les-Dijon et Saint-Julien), seule la Commune de Marsannay-la-Côte voit une hausse de sa population parmi les pôles intermédiaires.

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique transmet une information sur les flux de mobilité qui sont intéressants surtout pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui vient de prendre cette compétence. Il a été rappelé que 84 % des actifs du SCoT travaillaient sur le territoire de la Métropole et 63 % des actifs de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise vont également sur cette même Métropole. Seulement 23% de la population travaille sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et de manière assez logique actuellement, 90 % de ces actifs utilisent leur voiture, 5 % les transports en commun et une faible proportion utilise d'autres modes de circulation c'est-à-dire vélo ou piéton, ce qui est assez logique lorsque l'on travaille sur Dijon par exemple.

Il ajoute que le projet de loi sur le dérèglement climatique a été présenté et que plusieurs articles inquiètent un peu, en particulier sur la lutte contre l'artificialisation, ce qui est une très bonne chose, mais avec de grosses craintes sur les inscriptions législatives à venir qui sont très restrictives. L'ensemble des SCoT essaye de peser un peu avec des amendements en cours de rédaction pour modifier légèrement cette loi.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

⇒ Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : V. DANCOURT

Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition Énergétique indique qu'il n'a pas de rapport à faire sur ce point.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## EMPLOI - ACTION SOCIALE - AUTONOMIE

### 32. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> Commission

Rapporteur : N. SEGUIN

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action Sociale et à l'Autonomie souhaite revenir rapidement sur la réunion de la 5<sup>ème</sup> Commission qui s'est tenue début mars. Il a été présenté aux membres de ladite Commission les services du Point Relais Emploi et du Centre social. Cela a été une rencontre très riche en échanges et selon elle, l'ensemble des membres de la 5<sup>ème</sup> Commission a apprécié cette présentation globale des missions qui étaient assurées au quotidien pour le bien de la population du territoire.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## AUTONOMIE

### 33. Tarifs du séjour sénior 2021 à AMBLEUTEUSE

Rapporteuse : N. SEGUIN

Avis de la 5<sup>ème</sup> Commission (Emploi, Action sociale, Autonomie) :

FAVORABLE

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action Sociale et à l'Autonomie rappelle qu'annuellement, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) organise un séjour à l'attention des séniors. Il permet notamment aux personnes retraitées, notamment les plus fragiles (isolement social et

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

mobilité), de conserver, voire de renouer du lien social, de lutter contre le repli sur soi, mais aussi de préserver l'épanouissement de soi, à travers une activité de loisirs adaptée.

Pour 2021, après consultation de prestataires organisateurs de ce type de séjour, et selon le souhait des participants des années précédentes, Monsieur le Président précise que le séjour se déroulera du lundi 27 septembre au lundi 4 octobre 2021 à AMBLEUTEUSE dans le PAS-DE-CALAIS.

Le séjour pourra accueillir 40 participants encadrés par une animatrice du Centre Social et deux bénévoles retraités.

Dans le cadre du conventionnement avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), via le programme « Séniors en vacances », le coût de participation peut être réduit pour les personnes avec des ressources modestes, dans la limite d'une participation globale à hauteur de cent-soixante euros (160,00 €) par personne, et pour 30 participants.

Le tarif proposé comprend la pension complète en chambre double, la taxe de séjour, le transport, les sorties, les visites et les loisirs sur place, l'assurance annulation, le coût du séjour des deux bénévoles et les charges salariales de l'animatrice. Un supplément de quatre-vingts euros (80 €) est demandé aux participants souhaitant une chambre individuelle.

À noter que par rapport aux années passées, les tarifs 2021 des prestataires intègrent un surcoût lié aux mesures sanitaires.

Le tarif par participant est détaillé ci-après :

	<b>Coût en chambre double</b>	<b>Coût en chambre particulière</b>
<b>Prestation séjour</b>	410,00 €	490,00 €
<b>Taxe de séjour</b>	4,90 €	4,90 €
<b>Assurance annulation</b>	14,00 €	14,00 €
<b>Transport</b>	125,10 €	125,10 €
<b>Charges salariales</b>	20,00 €	20,00 €
<b>Participation sans aide ANCV</b>	<b>574,00 €</b>	<b>654,00 €</b>
<b>Participation avec aide ANCV</b>	<b>414,00 €</b>	<b>494,00 €</b>

Les personnes candidates se préinscrivent et complètent une grille leur attribuant un nombre de points permettant de prioriser les participants selon les critères suivants :

- Personne seule : 30 points,
- Personne n'ayant jamais participé aux voyages séniors organisés par la CCPD : 20 points,
- Personne participant aux ateliers hebdomadaires organisés au sein du CSPD : 10 points.

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action Sociale et à l'Autonomie précise que les tarifs proposés cette année sont un peu plus élevés que ceux de l'an passé car la base de calcul est effectuée sur 30 participants alors que l'année dernière la base initiale était réalisée sur 50 participants mais il n'y a eu que 30 participants eu égard à l'effet Covid-19. Il est donc préférable de partir sur ce tarif un peu élevé de répartition, même s'il y a finalement 40 participants, auquel cas cela diminuera un peu le coût. La hausse par rapport aux années passées s'explique également par le fait que les prestataires appliquent les mesures liées à la Covid-19 et ces mesures sanitaires engendrent un léger surcoût.

Elle ajoute que ces tarifs sont d'ores et déjà présentés de façon à être rapidement communiqués aux personnes pour qu'elles puissent s'inscrire et mobiliser leurs fonds financiers pour pouvoir participer à ce séjour. Au besoin, les critères sont rappelés afin de pouvoir écarter ou retenir les personnes si ce quota de 50 personnes, soit un bus, était dépassé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'organisation du séjour séniors 2021, sur la période du lundi 27 septembre au lundi 4 octobre 2021 à AMBLEUTEUSE dans le PAS-DE-CALAIS,
- **VALIDE** les tarifs du séjour sénior 2021 :

	Coût en chambre double	Coût en chambre particulière
<b>Prestation séjour</b>	410,00 €	490,00 €
<b>Taxe de séjour</b>	4,90 €	4,90 €
<b>Assurance annulation</b>	14,00 €	14,00 €
<b>Transport</b>	125,10 €	125,10 €
<b>Charges salariales</b>	20,00 €	20,00 €
<b>Participation sans aide ANCV</b>	<b>574,00 €</b>	<b>654,00 €</b>
<b>Participation avec aide ANCV</b>	<b>414,00 €</b>	<b>494,00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

### 34. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> Commission

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse indique que la prochaine réunion de la 6<sup>ème</sup> Commission aura lieu le 27 avril 2021.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS

Rapporteuse : C. CLAUDEL-SALOMON

Madame Carole CLAUDEL-SALOMON souhaite faire une présentation rapide du budget 2020. Le Conseil d'administration du Collège a eu lieu le 09 mars dernier.

Elle indique qu'il y a quatre modifications du budget de l'exercice en cours :

- Il a été rapporté une subvention du Conseil départemental de 7 648,00 euros de pour la réfection du réseau d'eau enterré, une subvention de 6 500,00 euros pour la réfection des sols de l'administration,

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

une subvention de 2.350,00 euros pour la réfection du sol de la salle de dépôt des cartables et une subvention de 6 957,00 euros pour la réfection des sols de trois salles de classe.

- La population scolaire de ce collège semi-rural est de 540 élèves pour l'année 2020-2021 avec une mixité sociale importante.
- Le taux d'élèves boursiers s'élève à 12,77 %.
- La dotation globale de fonctionnement attribuée par le Conseil départemental est la principale source de fonctionnement de l'établissement. Il y a eu une baisse des subventions de 13 000,00 euros environ entre 2015 à 2020, ceci étant du à la baisse des effectifs.

Madame Carole CLAUDEL-SALOMON indique que le budget est donc porté à 825 386,00 euros. Le budget initial était de 700 000 euros.

En conclusion, la situation du collège a une dynamique favorable et une situation financière globale robuste.

Néanmoins, il a environ 30 000,00 euros d'avoirs de sorties et de voyages. En effet, en 2020, le Collège Albert Camus a versé des acomptes pour un voyage en Angleterre et une sortie en Dordogne annulés à cause de la pandémie. Ces acomptes n'ont pas été remboursés et ont pris la forme d'avoirs.

Madame Carole CLAUDEL-SALOMON rappelle que les établissements doivent être évalués. Le collège fait partie des 20% premiers établissements évalués. Il en est ressorti que celui-ci est un collège où il fait bon vivre, selon Madame la Provisoire, avec un climat scolaire bon dans l'ensemble. 97% des parents qui ont répondu au questionnaire mis en ligne ont estimé que leur enfant était dans un environnement propice aux apprentissages et 85% font confiance à l'établissement.

Pour finir, il a été indiqué que cet établissement apporte une plus-value au Département. Un gros travail est fait sur l'orientation des élèves. Néanmoins, le point à travailler est l'évaluation des élèves par compétences. En effet, il n'y a actuellement plus de notes pour évaluer les élèves mais un système de compétences. Ce système est à retravailler.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## ENFANCE

### 35. Annulation des séjours Printemps 2021

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

Avis de la 6<sup>ème</sup> Commission (Petite enfance, Enfance, Jeunesse) :

FAVORABLE

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse informe les membres du Conseil Communautaire qu'en raison du contexte sanitaire lié à la COVID-19, les accueils de mineurs avec hébergement sont toujours suspendus par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Le renforcement récent du protocole sanitaire, en comparaison à celui mis en œuvre durant l'été 2020 lors de séjours avec un hébergement en plein air, ne permet pas de maintenir les séjours de Printemps. En effet, à cette période de l'année, les séjours ont lieu au sein de gîtes dont la configuration spatiale ne permet pas toujours d'appliquer la distanciation sociale préconisée dernièrement, soit deux mètres entre chaque enfant. De plus, l'obligation du port du masque en permanence pour les plus de six ans est une contrainte importante qui ne peut être imposée durant la nuit et l'hébergement prévu dans de grands dortoirs ne permet pas forcément une telle distanciation des couchages individuels.

Par ailleurs, les groupes sont constitués d'enfants résidant sur l'ensemble du territoire, et la limitation du brassage des enfants appliquée actuellement au sein des accueils de loisirs sans hébergement ne pourrait être effectuée.

Enfin, anticiper davantage permet aux familles concernées, au Pôle Enfance Jeunesse mais également aux prestataires, une réorganisation en amont des vacances de Printemps.

Pour rappel, ces séjours de printemps annulés en avril 2020 lors du confinement avaient été reportés en 2021 sans concevoir une crise sanitaire qui s'inscrirait autant dans la durée.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

### 36. Règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement 2021-2022

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

Avis de la 6<sup>ème</sup> Commission (Petite enfance, Enfance, Jeunesse) :

FAVORABLE

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse informe les membres du Conseil Communautaire qu'à chaque nouvelle rentrée scolaire, les familles bénéficiant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et des Espaces Jeunes, doivent renouveler leur dossier administratif. Au sein de ce dossier, figure notamment la validation du Règlement Intérieur annuel où sont stipulées les modalités d'accueil.

Comme chaque année, il convient donc de valider les modifications apportées pour la rentrée de septembre 2021, notifiées en rouge dans le Règlement annexé à la note de synthèse.

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse indique que les principales modifications portent sur l'adresse de l'Hôtel communautaire, le moyen de paiement « Datamatrix », récemment mis en place, qui permet aux usagers de régler à hauteur de 300,00 euros auprès des buralistes, ce qui permettrait d'alléger la Trésorerie située à Genlis.

Elle précise que, suite à la réunion de la 6<sup>ème</sup> Commission, la Trésorerie va être contactée pour savoir combien de familles règlent en numéraire pour être sûr qu'aucune famille ne sera en difficulté.

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse poursuit en indiquant que des paragraphes ont été rajoutés spécialement pour les séjours, des modifications ont été faites également concernant les espaces scolaires, un assouplissement de la prise en charge pour les 11-13 ans qui ne seront plus obligés de rester dans les locaux entre 15 h 00 et 17 h 00, ce qui était un frein pour les jeunes qui attendaient plus de souplesse. Un réel échange sera instauré entre les jeunes, les animateurs et les familles pour sécuriser la prise en charge des 11-13 ans.

Elle ajoute que par suite de la séance de la 6<sup>ème</sup> Commission, une phrase a été rajoutée pour les Espaces Jeunes dans l'article 35 : « *Les jeunes, âgés de 11 à 17 ans, seront accueillis entre 13 h 30 et 18 h 30, librement au sein des Espaces Jeunes du territoire. Ces structures fonctionnent toute l'année. Toutefois, au regard de leur fréquentation, il pourrait être envisagé de fermer l'une ou l'autre des deux structures voire les deux sur certaines périodes de vacances scolaires ou le samedi* ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

37. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> Commission

Rapporteuse : G. MORELLE

⇒ Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)

⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche (SMTVO)

Rapporteur : G. MORELLE

⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

Monsieur le Président indique qu'en l'absence de Monsieur Guy MORELLE et de Monsieur Daniel CHETTA, il n'y aura pas d'intervention sur ces rapports.

À la demande de Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à l'environnement, au Développement Durable et à la gestion de la GEMAPI, Monsieur le Président informe que la réunion de la 7<sup>ème</sup> Commission aura lieu le mardi 13 avril 2020 à partir de 18 h 00.

Monsieur Jérôme THEVENEAU souhaite préciser deux informations concernant le SMICTOM, à savoir, d'une part que le Débat d'Orientation Budgétaire a été présenté jeudi 11 mars dernier et, d'autre part, que le vote du budget aura lieu lundi 22 mars 2021.

Monsieur Olivier GAUTHRON indique quant à lui que le SINOTIV'EAU doit se réunir le 29 mars prochain à Genlis, à l'Agora pour le vote du budget. Les convocations vont partir. Par ailleurs, il signale que le nouveau Syndicat des rivières s'est réuni pour le vote du Débat d'Orientation Budgétaire, essentiellement, et pour la mise en place du Bureau de manière officielle.

**INFORMATIONS**

38. Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'au regard des nombreux dossiers et chantiers à travailler, il propose un nouveau calendrier des réunions de la Conférence des Maires, en programmant les réunions tous les premiers jeudis du mois et non plus tous les premiers jeudis du mois, un mois sur deux, à 18 h 30. Les réunions de Conférences des Maires deviennent donc mensuelles.

Le calendrier est donc le suivant :

- 1<sup>er</sup> avril 2021 - 18h30,
- 06 mai 2021 - 18h30,
- 03 juin 2021 - 18h30,
- 1<sup>er</sup> juillet 2021 - 18h30,
- 02 septembre 2021 - 18h30,

- 07 octobre 2021 - 18h30,
- 04 novembre 2021 - 18h30,
- 02 décembre 2021 - 18h30.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la mise à disposition, auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, des revues énumérées ci-dessous :

DÉNOMINATION	LIEN
ADcF intercommunalités de France	<a href="http://www.adcf.org">www.adcf.org</a>
ADEME Bourgogne-Franche-Comté	<a href="http://www.bourgogne-franche-comte.ademe.fr">www.bourgogne-franche-comte.ademe.fr</a>
ALTERRE Bourgogne-Franche-Comté	<a href="http://www.alterrebourgognefranchecomte.org">www.alterrebourgognefranchecomte.org</a>
Banque des Territoires	<a href="http://www.banquedesterritoires.fr">www.banquedesterritoires.fr</a>
CCRS Communauté de Communes Rives de Saône	<a href="http://www.rivesdesaone.fr">www.rivesdesaone.fr</a>
CESER	<a href="http://www.ceser.bourgognefranchecomte.fr">www.ceser.bourgognefranchecomte.fr</a>
CSTB Éditions	<a href="http://www.boutique.cstb.fr">www.boutique.cstb.fr</a>
Culture Papier	<a href="http://www.culturepapier.org">www.culturepapier.org</a>
DIJON Mag	<a href="mailto:dijonmag@ville-dijon.fr">dijonmag@ville-dijon.fr</a>
Énergie des Territoires EDF	<a href="http://www.edf.fr">www.edf.fr</a>
Gouvernement	<a href="http://www.igas.gouv.fr">www.igas.gouv.fr</a>
L'écho des Communes	<a href="http://www.echodescommunes.com">www.echodescommunes.com</a>
L'Union Social pour l'Habitat	<a href="http://www.union-habitat.org">www.union-habitat.org</a>
La Gazette	<a href="http://www.lagazette.fr">www.lagazette.fr</a>
La lettre du cadre	<a href="http://www.lettreducadre.fr">www.lettreducadre.fr</a>
La Revue France Bois Forêt	<a href="http://www.franceboisforet.fr">www.franceboisforet.fr</a>
Le Journal du Palais	<a href="http://www.forumeco.com">www.forumeco.com</a>
Le Moniteur	<a href="http://www.lemoniteur.fr">www.lemoniteur.fr</a>
Maires de France la lettre	<a href="http://www.mairesdefrance.com">www.mairesdefrance.com</a>
Maires de France le magazine	<a href="http://www.mairesdefrance.com">www.mairesdefrance.com</a>
Milieux Humides Bourgogne-Franche-Comté	<a href="http://www.cen-bourgogne.fr">www.cen-bourgogne.fr</a>
SCoT	<a href="http://www.metropole-dijon.fr">www.metropole-dijon.fr</a>
SMABTP	<a href="http://www.groupe-sma.fr">www.groupe-sma.fr</a>
VDL Mag	<a href="http://www.univdl.org">www.univdl.org</a>

Monsieur le Président informe que Monsieur Benjamin MODI, Directeur Général des Services, a formulé une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 12 avril 2021 pour une durée de cinq ans.

Par courrier en date du 11 mars 2021, notifié à Monsieur le Directeur Général des Services le 16 mars 2021, Monsieur le Président a accepté sa demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles. Il faudra donc, dans les semaines futures, procéder au recrutement d'un.e futur.e collaborateur.trice pour occuper ces fonctions.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN souhaite en tant qu'ancien Vice-président de l'ancienne gouvernance, remercier Monsieur Benjamin MODI, Directeur Général des Services car lorsqu'il est arrivé au sein de la Collectivité, celle-ci n'était pas aussi bien organisée au niveau de l'administration. En sa qualité d'ancien Vice-président, il a travaillé avec lui pendant 5 ans. Il souhaite ainsi le remercier pour le travail réalisé pour la Collectivité, pour l'organisation mise en place, l'organisation budgétaire par pôle en est un bon exemple, mais également le travail sur la fiscalité suite aux problèmes financiers rencontrés en 2016, le travail sur la Fiscalité Professionnelle Unique. Il souhaitait en son nom personnel remercier Monsieur Benjamin MODI.

Monsieur le Président renouvelle ses remerciements aux Conseillers communautaires pour la confiance apportée, ainsi que l'ensemble des Services, l'administration pour le travail accompli.

La séance est levée à 21h00.

Secrétariat de séance



**Vincent DANCOURT**

Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire,  
à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique  
Conseiller départemental du canton de GENLIS

Présidence de séance

Signé électroniquement par : Patrice  
ESPINOSA  
Date de signature : 20/03/2021  
Qualité : Présidence de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes  
de la Plaine Dijonnaise  
Maire d'IZIER

